

Le présent document compte 9 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 28 juillet 2015 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Conrad Morin
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette

Personnel:	AEC en formation	Yves Morrissette
	Greffier	Janine Lecours

1. OUVERTURE

Résolution no. 280-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire

Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18h13.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire récita la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 281-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conseiller Morin déclare un intérêt pécuniaire au sujet 4 du groupe de travail des travaux publics au sujet du contrat pour le contrôle d'ours nuisibles avec le Conseil des trappeurs, étant directeur dudit Conseil.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 282-15

Proposée par: Conseiller Claude Gagnon

Appuyée par : Conseiller André Rhéaume

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 57-15, étant un arrêté municipal pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 23 juin et des réunions extraordinaires tenues les 30 juin et 13 juillet 2015.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

Résolution no. 283-15

Proposée par: Conseiller Claude Gagnon
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 28 juillet 2015.

ADOPTÉE

7. RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Résolution no. 284-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- du Comité de révision daté du 13 juillet 2015;
- du Foyer des pionniers daté du 25 juin 2015;
- du Comité organisateur du congrès AFMO 2016 daté du 23 juin 2015;
- du Conseil d'aménagement de Hearst daté du 20 mai 2015;
- du Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane datés des 21 avril et 21 mai 2015;
- du Bureau de santé du Porcupine daté du 22 mai 2015.

ADOPTÉE

8. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

L'administrateur en chef en formation fait un résumé des diverses tâches accomplies depuis son embauche. Une copie du rapport est en annexe.

9. AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE

Résolution no. 285-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit par la présente ajournée afin qu'une réunion publique soit convoquée pour entendre des commentaires sur les propositions suivantes:

- a) Une proposition de modification au Règlement de zonage de Hearst No. 65-04 spécifique au site, qui permettra de prolonger l'autorisation pour l'installation d'un pavillon-jardin au 28, promenade Riverside pour une période de dix (10) ans; et
- b) Une proposition de modification au Règlement de zonage de Hearst No. 65-04 qui révisera la définition de "atelier de service personnel" en supprimant la référence à "cordonnerie".

ADOPTÉE

Le rapport de la réunion publique est en annexe.

Résolution no. 286-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de lever, par la présente, la réunion publique en cours tenue pour entendre les commentaires en faveur ou contre les modifications au règlement de zonage, et que l'assemblée ordinaire du Conseil reprenne.

ADOPTÉE

Renouvellement de la modification de zonage autorisant un pavillon-jardin au 28, promenade Riverside

Résolution no. 287-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter par la présente l'arrêté municipal No. 60-15, étant un arrêté municipal modifiant le Règlement de zonage de Hearst No. 65-04 afin de renouveler l'arrêté municipal No. 41-04, autorisant l'installation d'un pavillon-jardin au 28, Promenade Riverside pour une période supplémentaire de dix (10) ans.

ADOPTÉE

Modification au Règlement de zonage pour changer la définition de « cordonnerie »

Résolution no. 288-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter par la présente l'arrêté municipal No. 61-15, étant un arrêté modifiant le Règlement de zonage de Hearst No. 65-04 afin de réviser la définition "atelier de service personnel" en rayant la référence à "cordonnerie".

ADOPTÉE

10. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Mme Nancy Lacroix, résidente

Sujet : piste piétonne le long de la Route 11 est

Mme Nancy Lacroix se présente et mentionne qu'elle représente les résidents de la Route 11 est en donnant ses commentaires sur la décision du Conseil d'enlever l'asphalte de la piste cyclable.

Elle s'ait fait dire que les « membres du Comité d'embellissement composé de Monique Lafrance et Luc Léonard » ont décidé d'enlever l'asphalte de la piste cyclable pour des raisons financières et sécuritaires. Mme Lacroix a amassé les signatures de résidents s'opposant à cette décision. Les résidents attendent encore l'asphalte et espèrent que le Conseil changera d'idée.

Elle poursuit en mentionnant que l'endroit en question est situé à l'entrée de la Ville, l'endroit donnant la première impression aux touristes arrivant en ville. Les citoyens de Hearst sont fiers et prennent soin de leurs propriétés. Par exemple, elle mentionne que depuis plus de 45 ans, ses parents s'occupent des arbres et de la pelouse devant leur propriété. Seulement qu'une fois ont-ils demandé à la municipalité de fournir de la jute pour couvrir les arbres à l'automne mais personne n'est jamais venu. Ses parents n'ont jamais demandé de compensation financière pour l'entretien de cette partie de propriété municipale.

Mme Lacroix mentionne que le projet de reconstruction de la Route 11 inclus l'asphalte et elle se demande si la municipalité utilisera les fonds de ce projet pour en financer d'autres.

En ce qui concerne le raisonnement de sécurité mentionné par le directeur des services d'ingénierie lorsqu'il a soulevé un accident survenu alors que la roue de bicyclette d'une jeune cycliste est restée pris dans une fissure, elle demande si la municipalité enlève les briques dans le secteur du centre-ville à chaque fois que quelqu'un tombe. Elle mentionne que depuis que l'asphalte a été enlevée sur la piste cyclable de la Route 11 est, les cyclistes (incluant les jeunes) circulent maintenant sur la route, ce qui n'est pas sécuritaire.

Mme Lacroix en profite pour informer les membres des dommages à la rue Bergeron causés par les entrepreneurs qui utilisent cette rue comme lieu d'entreposage. Elle souligne que ces compagnies utilisent cette partie de la rue depuis trois ans et elle se demande quelle sont les intentions du conseil face à la restauration de la rue.

Mme Lacroix termine sa présentation en demandant au conseil de reconsidérer sa décision et de paver la piste cyclable devant leurs propriétés. Elle demande si sauver de l'argent devrait être le seul objectif.

Le maire remercie Mme Lacroix pour sa présentation et mentionne que le sujet sera apporté au groupe de travail des travaux publics.

11. FONCTIONS DU CONSEIL

a) Rapport du groupe de travail des travaux publics

i) *Entente avec le Conseil des trappeurs pour le contrôle d'ours nuisibles*

Le Conseiller Morin réitère son intérêt pécuniaire, quitte la salle du conseil et ne participe pas à la discussion et vote de ce sujet.

Résolution no. 289-15

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 58-15, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente triennale avec le Conseil des trappeurs de Hearst pour la gestion et la responsabilité de mesures de contrôle d'ours nuisibles, sujet à ce que le ministère des Richesses naturelles renouvelle son entente au préalable avec le Conseil des trappeurs et le ministère des Richesses naturelles.

ADOPTÉE

ii) *Arrêté municipal sur les VTT pour inclure les côtes à côtes*

Résolution no. 290-15

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDERANT QUE le 3 juin 2014, le Conseil municipal a adopté la résolution no. 203-14 demandant au gouvernement provincial de modifier le Code de la route et la Loi sur les véhicules tout terrain afin de permettre au passager d'un véhicule hors route de voyager sur les routes autorisées et de reconnaître les véhicules tout terrain côte à côte comme un véhicule tout terrain, et
CONSIDERANT QU'à partir du 1^{er} juillet 2015, le ministère des Transports a ajouté les véhicules tout terrain (VTT) doubles, les VTT côte à côte et les véhicules utilitaires tout terrain dans la liste des véhicules autorisés à circuler sur les routes appartenant à la municipalité dans les municipalités où un règlement autorise leur circulation,
QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter par la présente l'arrêté municipal No. 59-15, étant un arrêté autorisant la circulation des véhicules tout terrain, y compris les VTT doubles, les VTT côte à côte et les véhicules utilitaires tout terrain, sur certaines routes dans les limites municipales de Hearst et en conformité avec le Règlement de l'Ontario 316/03 du Code de la route.

ADOPTÉE

iii) Nomination de nouveaux pompiers volontaires

Résolution no. 291-15

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de nommer Maxime Roussel et Cloé Lepage/St-Amour pompiers volontaires et Cloé Roussel pompier volontaire junior pour le Département de lutte contre les incendies de Hearst.

ADOPTÉE

iv) Approbation du rapport du groupe de travail des travaux publics

Résolution no. 292-15

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des travaux publics daté du 22 juillet 2015.

ADOPTÉE

b) Rapport du groupe de travail d'aménagement

Aucun

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

i) Fermeture d'une partie la rue 10^e pour les activités du Festival country de la perdrix du Conseil des arts

Résolution no. 293-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 62-15, étant un arrêté autorisant la fermeture d'une partie de la rue 10^e entre les rues Alexandra et Edward du 24 au 27 septembre 2015, pour la tenue des activités du Festival country de la perdrix du Conseil des arts.

ADOPTÉE

d) Rapport du groupe de travail de finances

i) Location de la salle du Conseil pour la tenue de la Cour de la LIP

Résolution no. 294-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la Cour de la Loi sur les infractions provinciales (LIP) de Hearst à la salle de la Légion n'est plus approprié pour y mener des séances judiciaires, et
CONSIDÉRANT QUE le Procureur général de l'Ontario n'a pas l'intention de renouveler son bail avec la Légion de Hearst, bail qui se termine à la fin de l'année courante, et
CONSIDÉRANT QUE le frais de location des nouvelles installations judiciaires satellites de Hearst est presque le double du montant versé à d'autres endroits dans le district, ce qui représente une injustice, et
CONSIDÉRANT QUE le Conseil du LIP a déterminé qu'il était préférable de tenir ses séances de tribunal à l'hôtel de ville de Hearst jusqu'à ce qu'une entente formelle soit signée,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil autorise la location de la salle du Conseil et son espace de bureau attenant pour mener des séances de tribunal de la Loi sur les infractions provinciales au coût de location de 218 \$ par session, plus TVH, à partir d'octobre 2015, jusqu'à ce qu'un bail soit adopté pour un emplacement accessible approprié.

ADOPTÉE

ii) Frais d'inscription pour les nouveaux enfants du Centre de garde et de l'Agence familigarde

Résolution no. 295-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter en première et deuxième lecture l'arrêté municipal No. 63-15, étant un arrêté établissant un frais d'inscription non remboursable pour les nouveaux enfants allant au Centre de garde de Hearst et à l'Agence familigarde.

ADOPTÉE

iii) Ajustement de la contribution mensuelle au Conseil des arts

Résolution no. 296-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté municipal no. 52-15, la Municipalité a confirmé son engagement d'appuyer le Conseil des arts de Hearst dans ses initiatives en contribuant financièrement au développement culturel et artistique, et

CONSIDÉRANT que le montant de ladite contribution mensuelle ne reflète pas le taux d'inflation qui aurait dû être versé depuis 2009, et

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts de Hearst a demandé qu'un tel ajustement soit fait à partir du 1er janvier 2016,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le Conseil des arts de Hearst afin de modifier l'entente autorisée par l'arrêté municipal 52-15 pour augmenter le versement mensuel à \$1,544.76 à partir du 1er janvier 2016, plus l'IPC au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

iv) Politique sur la responsabilité du client pour les coûts de réparation et de relocalisation des compteurs à eau

Résolution no. 297-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT que la Municipalité paie la Corporation de distribution électrique de Hearst pour l'entretien, les réparations et le remplacement des compteurs à eau résidentiels et commerciaux, et

CONSIDÉRANT qu'il est jugé souhaitable d'établir une politique spécifiant qu'un client est responsable de payer les coûts de réparation, de remplacement ou de déplacement d'un compteur à eau, lorsque ledit bris, remplacement ou déplacement est causé ou demandé par le client,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'établir une politique municipale stipulant que tout client de la Ville de Hearst soit responsable de payer les frais de réparation, de remplacement ou de déplacement d'un compteur à eau si la réparation, le remplacement ou le déplacement est le résultat d'une négligence de la part du client ou s'il est demandé par le client.

ADOPTÉE

v) Rabais de taxes au Club de curling

Résolution no. 298-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté-municipal No. 64-15, étant un arrêté pour établir un programme de rabais de taxes pour le terrain et le bâtiment appartenant et occupé par le Club de curling communautaire.

ADOPTÉE

vi) Rabais de taxes au Club Action Hearst

Résolution no. 299-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 65-15, étant un arrêté pour établir un programme de rabais de taxes pour le terrain et le bâtiment appartenant et occupé par le Club action de Hearst.

ADOPTÉE

vii) Rabais de taxes à la Légion royale canadienne

Résolution no. 300-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 66-15, étant un arrêté pour établir un programme de réduction de taxes pour les terrains et bâtiment appartenant à et occupés par la Légion royale canadienne.

ADOPTÉE

viii) Rabais de taxes au Conseil des arts

Résolution no. 301-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 67-15, étant un arrêté pour établir un programme de réduction de taxes pour les terrains et bâtiment appartenant à et occupés par le Conseil des arts de Hearst.

ADOPTÉE

ix) Contribution financière pour une analyse de l'impact socio-économique de la limite de protection du caribou

Résolution no. 302-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hearst est membre du groupe de travail représentant les municipalités, l'industrie forestière, la Première nation de Constance Lake, l'Association Hearst Forest Management, le syndicat et les travailleurs pour réunir les efforts afin de convaincre le gouvernement provincial de déplacer sa limite de protection du caribou au nord, et

CONSIDÉRANT QUE malgré les déclarations ministérielles affirmant qu'une étude d'impact socio-économique était disponible, une telle étude n'existe pas, et CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de ces informations, le groupe de travail estime qu'il est primordial qu'une étude soit réalisée pour déterminer les impacts socio-économiques que cette limite aura sur le Nord de l'Ontario, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve une contribution de 2 688 \$ plus TVH, étant la part de la Ville de Hearst dans l'Analyse de l'impact socio-économique de la limite de protection du caribou proposée pour Hearst/Constance Lake, qui sera menée par Crupi Consulting Group de Thunder Bay, pour le montant total de 30,790.00\$, plus la TVH.

ADOPTÉE

x) Contribution financière pour la conférence communautaire de la Caisse populaire

Résolution no. 303-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver une contribution de 500\$ pour la conférence communautaire avec Pierre Lavoie, organisée par la Caisse populaire de Hearst qui aura lieu à Hearst le 28 octobre 2015.

ADOPTÉE

xi) Liste de chèques émis du compte général

Résolution no. 304-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver la liste de chèques émis du compte courant soit des numéros de chèque 19747 à 20260 totalisant 2 518 190,75\$.

ADOPTÉE

xii) Approbation du rapport du groupe de travail de finances

Résolution no. 305-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des finances daté du 23 juillet 2015.

ADOPTÉE

e) Rapport du groupe de travail de politiques

Nil

11. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

12. HUIS-CLOS

Aucun

13. AVIS DE MOTION

Le maire réalise qu'il préfère déclarer un conflit d'intérêt à ce sujet. Il demande au Maire suppléant Daniel Lemaire de prendre son siège pour le reste de la réunion et il quitte la salle du Conseil.

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que Monsieur Nelson Coulombe a été la personne qui a fait la demande pour une traverse du sentier au chemin de fer utilisée par les employés de Columbia Forest Products pour se rendre de St-Pie-X à leur travail, et

CONSIDÉRANT que ce sentier sert aussi à toute la population, et

CONSIDÉRANT que la vie de Nelson Coulombe représente la contribution des travailleurs de la région de Hearst de par son travail et ainsi son apport à l'éclosion économique de Hearst, et

CONSIDÉRANT que la famille de Nelson Coulombe est d'accord avec la candidature du nom de Nelson Coulombe comme nom de ce sentier et de cette traverse,

QU'IL SOIT RÉSOLU de nommer le sentier et la traverse dudit sentier en l'honneur de Monsieur Nelson Coulombe.

CONTRE :

Conseiller Morin

Conseiller Proulx

Conseiller Vermette

REJETÉ

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 306-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 28 juillet 2015 soit maintenant levée à 20h05.

ADOPTÉE

Maire

Greffier